Nº 20/2018

25048

VILLE de BAVANS 25 550

Code INSEE

Commune \_ 13 logements centre

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

52 210.76 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 25 VOTES: Abstentions 6 19 Contro.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice 39 180.34 € précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés 13 030.42 € ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C Résultat à affecter 52 210.76 € = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) -47 422.32 € D Solde d'exécution d'investissement E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -368.00€ Besoin de financement F =D+E -47 790.32 € =G+H 52 210.76 € AFFECTATION = C 47 790.32 € 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F 4 420.44 € 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00€ **DEFICIT REPORTE D 002 (5)** 

(1)	Indiquer l'origine	: emprun	t:	, subvention	:	ou autor	inancement :	
(2)	Eventuellement.	pour la pa	art excédant la	a couverture du	besoin de	financement	de la section	d'investissemen

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 26/04/2018 et de la publication le 26/04/2018.

A BAVANS, le 26/04/2018.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE Transmise à la Préfecture le . 26 04 2018 le 26/04/2018 Publiée DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).